aurelie laurent immobilier
Mas du Noyer
Lot. Jardins de Meyrol
13430 EYGUIERES

SARL au capital de 5000€ / Activité de transaction immobilière
RCS 844 500 165 TARASCON
SIRET : 844 500 165 00015
Code APE 6831 Z
Carte Professionnelle CPI 1301 2019 000 038 250 CCI Pays d'Arles
RCP 11700923 V AREAS ASSURANCES
L'agence immobilière **aurelie laurent immobilier** ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

NOS HONORAIRES (Tarifs 2024)

Dispositions des articles 6-III et 19 de la loi portant sur la Confiance dans l'Economie Numérique.
Arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs.

- TRANSACTIONS DE RESIDENCES D'HABITATION, D'IMMEUBLES ET DE TERRAINS -

Les honoraires sont déterminés selon un taux applicable au montant net vendeur de la transaction assorti d'un minimum forfaitaire.
Les honoraires comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution du dossier de vente et d'assistance technique : extranet, avis de valeur, relevé des éléments, gestion des offres et sélection des acquéreurs potentiels, auxquelles sont associées les spécificités propres à chaque pack.

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Les taux s'expriment en pourcentage du prix net vendeur et s'entendent TVA comprise (TVA 20%).

Pack STANDARD **5% minimum forfaitaire de 9 000,00€ TTC (7 500€ HC)**

Valorisation du bien : photos HDR, Vue 360° (3 pièces), Visite virtuelle.
Communication : mise en ligne sites, réseaux sociaux et plateformes spécialisées en France.
Assistance à la signature des actes.

Pack CONFORT **6% minimum forfaitaire de 12 000,00€ TTC (10 000€ HC)**

Valorisation du bien : photos HDR, Vue 360° (3 pièces), Visite virtuelle, Home Staging virtuel (1 à 3 pièces).
Communication : mise en ligne sites, réseaux sociaux et plateformes spécialisées en France et à l'Etranger, campagne E-mailing.
Assistance administrative et technique à la signature des actes.

Pack SELECT **7% minimum forfaitaire de 15 000,00€ TTC (12 500€ HC)**

Valorisation du bien : photos HDR, Vue 360° (3 pièces), Visite virtuelle, Home Staging virtuel (3 pièces), Vidéo, Drone (selon possibilité).
Communication : mise en ligne sites, réseaux sociaux et plateformes spécialisées en France et à l'Etranger, campagne E-mailing.

Assistance administrative et technique à la signature des actes, relais services de conciergerie selon besoins.

Une baisse de 1% TTC des honoraires est appliquée dans les limites du minimum forfaitaire défini pour chaque pack :

- dans le cadre d'un renouvellement de mandat pour les packs Confort, Sélect, pour les mandats dont le prix net vendeur est conforme à l'avis de valeur réalisé par l'agence aurelie laurent immobilier.
- dans le cadre d'un mandat exclusif.

Les honoraires peuvent exceptionnellement faire l'objet d'une évolution dans les limites des conditions légales applicables et dans le cadre d'actes relevant de la signature d'avenants, de négociations commerciales.

- MANDATS DE RECHERCHE -

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur et comprennent les prestations de prospection, de sélection, de pré-repérage, de collecte d'informations et d'assistance à la visite auxquelles sont associées les spécificités propres à chaque pack.

Pack Silver 3% TTC

Communication : publication sur les réseaux.
Assistance technique : extranet, collecte des documents obligatoires, analyse et retour d'informations.

Pack Gold 4% TTC

Communication : publication sur les réseaux, campagne de flyers.
Assistance technique : extranet, collecte des documents obligatoires, analyse des informations et retour, rapport comparatif, aide à la projection (Home Staging virtuel 1 pièce), constitution du dossier d'achat, état des lieux et relevé des compteurs.

Dans le cas où le bien proposé serait sous mandat auprès d'une autre agence. Les honoraires retenus sont ceux de l'agence porteuse du mandat de vente correspondant au bien en question.
S'applique alors le principe de rétrocession d'honoraires à notre agence dans le cadre d'une délégation de mandat.
L'acquéreur sera donc débiteur à l'égard de notre agence de 50% au moins des honoraires du mandat de vente porté par l'autre agence.

- AVIS DE VALEUR -

L'avis de valeur est un document visant à déterminer la valeur d'un bien dans le cadre d'une intention de vente ou attester d'une valeur auprès d'un notaire, d'un banquier ou encore auprès de l'administration fiscale. Pour établir cette valeur il faut, entre autres démarches, effectuer une visite des lieux, un examen du marché immobilier, ainsi qu'une collecte de renseignements divers.

Avis de valeur offert dans le cadre de la signature d'un mandat de vente.

Dans le cas d'une succession, d'une donation ou d'un divorce la prestation est facturée **150,00€ TTC** pour un terrain ou un bien à usage d'habitation sans spécificité particulière ou ne nécessitant pas la mobilisation d'experts.
Dans tout autre cas la prestation fera l'objet d'un devis détaillé.

- ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE -

La prestation d'AMO ne comprend pas la maîtrise d'œuvre qui reste à la charge du Maître d'Ouvrage. Les missions assurées ne sauraient être assimilées à celles relevant de la Maîtrise d'Œuvre.
Les honoraires comprennent l'étude de situation, l'élaboration du projet et les préconisations auxquelles sont associées les spécificités propres à chaque pack.

Pack First **119,00€ TTC/ pièce**
Home Staging virtuel

Pack Gold **800,00€ TTC forfaitaire + 119,00€ TTC/ pièce**
Home Staging Virtuel
Assistance administrative, technique et au montage financier.

Pack Project + **8% TTC du coût des travaux hors taxes.**
Home Staging Virtuel
Assistance administrative, technique, au montage financier, démarches d'urbanismes, démarches auprès des organismes d'aides financières, mobilisation des entreprises, collecte des devis, suivi administratif du dossier jusqu'à la livraison.

- LOCATION -

L'activité de Location se limite à la **mise en location de biens et la résiliation des baux**. **L'agence n'assure pas la gestion locative des biens.**

Pour rappel l'activité locative est régie par la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 et la loi du 24 mars 2014 dite « ALUR ».
Ainsi les frais et honoraires répondent à l'article 5
« (…) Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 loi 89Décret n°2014-890 du 1er août 2014) ».

A la charge du Locataire :
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8€ TTC/m²
- honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée: 3€ TTC/m²

Soit 11€TTC/m² dans la limite d'un mois de loyer hors charge. (TVA comprise 20%).

- honoraires d'établissement de l'état des lieux de sortie: à la charge du bailleur sauf en cas de désaccord et de recours à un huissier, les frais sont alors répartis équitablement avec le bailleur.

A la charge du Bailleur :
- frais de mise en location d'entremise et de négociation : 300€ TTC
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8€ TTC/m²
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ TTC/m²

Soit 11€TTC/m² dans la limite d'un mois de loyer hors charge. (TVA comprise 20%).

- honoraires d'établissement de l'état des lieux de sortie: 6€TTC/m². En cas de désaccord et de recours à un huissier, les frais supplémentaires sont répartis équitablement avec le locataire.

Le dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer hors charges est versé par le locataire directement au propriétaire (prélèvement, virement, dépôt) et ne peut être détenu par l'agence.

L'agence ne saurait être tenue pour responsable des évènements survenant durant la location, des litiges et des conditions de restitution des logements.

- RECOURS -

Règlement amiable des litiges auprès du Médiateur de la Consommation :
https://medimmoconso.fr / contact@medimmoconso.fr
Association MEDIMMOCONSO, 3 Avenue Adrien MOISANT 78400 CHATOU

Actions judiciaires auprès du Tribunal de Grande Instance :
Place André Passelaigue 13300 Salon-de-Provence / 04 90 42 35 20
Palais de justice 28 allée du Gl Jennings Kilmaine13150 TARASCON / 04 88 65 82 00

Informations administratives et juridiques :
ADIL du Vaucluse
Place Campana, 2 Rue Saint-Etienne, 84000 Avignon / 04 90 16 34 34

ADIL des Bouches du Rhône
15 Avenue Robert Schuman, 13002 Marseille / 04 96 11 12 00